

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Accusé de réception en préfecture
079-217900240-20230606-20230611-DE
Date de télétransmission : 08/06/2023
Date de réception préfecture : 08/06/2023

L'an deux mil vingt-trois,
Le 6 juin à 20 heures 30,
Le conseil municipal de la Commune d'AZAY-LE-BRÛLÉ,
Dûment convoqué le 25 mai 2023,
S'est réuni à la mairie sous la présidence de
Monsieur Jean-François RENOUX, Maire.

Nombre de conseillers
Municipaux en exercice : 18
Présents : 12
Votants : 12
(dont 1 mandat)

Etaient présents : Louis-Marie MERCERON, Fabienne POUZET, Éric CUSEY,
Virginie FAVIER, Pascal LEFEVRE, Sylvie MOREAU,
Catherine PINEAU, Éric MILLET, Christelle GIRAUD,
Pierre ABRIAT et Karine VILLANNEAU
Absents excusés : Anne-Claire AUGEREAU qui a donné mandat Catherine PINEAU
Cécile THOMAS qui a donné mandat à Éric CUSEY
François GUILLOT, Thibault BONNANFANT et
Stéphanie WANLIN GUERINEAU

Absente : Manuella REAUTE
Secrétaire : Pascal LEFEVRE

Affiché le 8 juin 2023

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent
délibérer conformément aux textes législatifs en vigueur.
Monsieur le Président déclare la séance ouverte.

**CONVENTION AVEC LE CAUE POUR LA STRATÉGIE PATRIMOINE AVEC LE
REGROUPEMENT DES DEUX ÉCOLES (délibération n° 2023-06-11)**

Vu l'article L 2121-29 du code général des collectivités territoriales,
Vu les bâtiments communaux situés à Cerzeau, notamment le foyer rural,
l'école élémentaire et la mairie actuelle, ainsi que l'école maternelle
actuelle au bourg d'Azay,
Considérant qu'il faut faire appel à un programmiste pour étudier les
différentes possibilités d'aménagement de ces bâtiments,
Considérant la proposition de convention « stratégie patrimoine » par le
CAUE (Conseil d'Architecte, d'Urbanisme et de l'Environnement)
permettant l'accompagnement de la commune pour la réalisation des
documents nécessaires à une consultation de bureau d'étude de
programmation, pour un coût de 750 €,

Le conseil municipal, par un vote unanime des votants (Éric CUSEY ne
participe pas au vote), décide de solliciter le CAUE pour préparer les
documents nécessaires à une consultation de bureaux d'étude de
programmation pour les projets des bâtiments communaux de Cerzeau
et du bourg d'Azay tel que défini dans la convention « stratégie
patrimoine » pour un coût de 750 € et autorise Monsieur le maire, ou en
cas d'absence ou d'empêchement, Monsieur Louis-Marie MERCERON, à
signer tout document à intervenir concernant ce dossier, notamment la
convention avec le CAUE

Fait et délibéré en mairie, les jour, mois et an que dessus.
Pour copie conforme.

Le Maire,
Jean-François RENOUX



Le secrétaire de séance,
Pascal LEFEVRE

